

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS**

**SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil syndical régulièrement convoqué le vendredi quinze mars, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le mardi dix-neuf mars, Salle Polyvalente, complexe sportif Jean-Jacques Marcel à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND.*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	16	16

**Objet de la délibération :**

**Autorisation à donner au Président de déposer les demandes de subventions pour l'ensemble des actions du PAPI sous la maîtrise d'ouvrage du SMA dans le cadre de l'avenant n°3 sur la période 2024-2025.**

**PRESENTS :**

**Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte :** Daniel Roux (suppléant), Colette Laire (suppléante), Olivier Hoffmann, Armand Morazzani, Jacques Olès, Jacques Paul, Claudine Vidal

**Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération :** Liliane Boyer, Cédric Dubois, Philippe Roux (suppléant).

**Pour la Communauté de Communes Cœur du Var :** Pierre Martos (suppléant).

**Pour la Communauté de Communes Provence Verdon :** Bernard Darchy (suppléant), Bernard de Boisgelin.

**Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération :** Mireille Anillo, Gilles Longo.

**Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon :** Patrick\_Vincentelli.

**ABSENTS EXCUSES :**

**Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération :** Danielle Adoux-Copin, Claude Alemagna, Karine Alsters, Serge Baldecchi, Christophe Carrière, Alain Caymaris, Bernard Chilini, Albert David, Nathalie Gonzales, Raymond Gras, Marc Hébréard, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Jean-Pierre Souza, Richard Strambio.

**Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte :** Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Patrick Bonnet, Didier Brémond, Gilbert Bringant, David Clercx, Jean-Michel Constans, Romain Debray, Jean Degoulet, Arnaud Fauquet-Lemaitre, Laurent Gueit, Jean-Luc Laumailier, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Philippe Roux, Nicole Rullan, Patrice Tonarelli.

**Pour la Communauté de Communes Cœur du Var :** Thierry Bongiorno, Eric Collin, Jean-Michel Dragone, Dominique Lain, Jean-Louis Portal, Yannick Simon, Marjorie Viort.

**Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :** Laurent Giubergia.

**Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération :** Nicolas Marty

**Pour la Communauté de Communes Provence Verdon :** Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Dominique Richard, Catherine Venturino-Gabelle.

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence :** Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel

**Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon :** Joannel Anglionin Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mirelle Anillo.

**RAPPORTEUR :** Jacques Paul

Lors de sa séance du 3 mars 2016, le Conseil syndical a décidé d'autoriser le Président du SMA à déposer les dossiers de demande de subvention du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel auprès des partenaires financiers du syndicat (Délibération n°2016-003). Cette délibération permettait de réduire les délais administratifs d'obtention des financements pour les 47 actions sous maîtrise d'ouvrage du SMA.

Cette délibération a été actualisée à l'issue de la signature de la convention cadre de l'avenant n°1 lors de la séance du Conseil syndical en date du 30 novembre 2022 (Délibération n°2022-053) et de la labellisation de l'avenant n°2 lors la séance du Conseil syndical du 8 décembre 2023 (Délibération n°2023-046).

Aujourd'hui, le PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel a fait l'objet d'un avenant n°3 qui a été labellisé par le Préfet du Var le 6 décembre dernier et dont la convention cadre sera présentée à la commission permanente de la Région le 29 mars 2024, en accord avec le parallélisme des formes, la commission permanente ayant délibéré pour approuver les avenants n°1 et n°2 du programme.

L'avenant n°3 a pour objet d'intégrer la hausse des coûts des travaux du fait de l'inflation et d'augmenter les subventions du FPRNM en conséquence. Dans cet avenant est affiché également l'attribution de financements par l'Etat en 2023 au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », pour un montant total de 2, 25 M€. Il est à noter que les financements de la Région n'évoluent pas. Les opérations suivantes sont concernées :

- Aménagement hydraulique de la traversée de Draguignan –Trans-en-Provence – Action 35. Intégration de la hausse des coûts liée à l'inflation entraînant une augmentation du FPRNM à hauteur de 663 073,50 €. Intégration des subventions allouées au titre du Fonds vert à hauteur de 1 600 000 €.
- Bassin de Vaulongue et barrage de l'Aspé – Action 43. Intégration des subventions allouées au titre du Fonds vert à hauteur de 500 000 €.
- Aménagements de prévention des inondations à Brignoles – Action 45. Intégration de la hausse des coûts liée à l'inflation entraînant une augmentation du FPRNM à hauteur de 192 854,85 €.
- Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau – Action 47. Intégration des subventions allouées au titre du Fonds vert à hauteur de 150 000 €.
- Aménagement hydraulique de la Palud à Fréjus – Action 62. Intégration de la hausse des coûts liée à l'inflation entraînant une augmentation du FPRNM à hauteur de 317 516,18 €.

Le PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel ainsi avenanté a un coût égal à 117 253 384,21 € pour la période 2016-2025 et comprend 79 actions dont 54 sous maîtrise d'ouvrage du SMA.

La labellisation de l'avenant n°3 autorise les maîtres d'ouvrages concernés à déposer les dossiers de demande de subventions au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs sans attendre la signature de la convention cadre du programme, en accord avec le cahier des charges PAPI 3.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président du SMA à solliciter l'Etat et la Région Sud, ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, le Département du Var, l'Europe et tout autre financeur potentiel pour compléter chacun des plans de financement des actions sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'avenant n°3 du PAPI.

Après avoir entendu l'exposé du président,

**Le Conseil syndical après en avoir délibéré,**

## DECIDE

### ARTICLE UN

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec l'objet de la présente délibération.

### ARTICLE DEUX

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'ensemble des partenaires financiers pour toutes les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMA figurant dans la convention cadre de l'avenant n°3 du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel (2016-2025).

POUR : 16  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



Pour le Président  
le 1<sup>er</sup> Vice-président

Jacques PAUL